



Règlement de jeu -concours « Jeu Lille's sports 2014-TDF »

Article 1 : Entité organisatrice

Lille Métropole, établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé **1, rue du ballon CS 50749 59034 Lille**- Contact Direction Communication T 03 20 21 20 21- sous le numéro de SIRET 24 590 041 000 011 organise un jeu-concours et sans obligation d'achat du Lundi 23 Juin 2014 à 10h00 au Mardi 1er Juillet 2014 à 23h59 inclus, jeu-concours intitulé « Jeu Lille's sports 2014-TDF » sur la fan page officielle Facebook «Lille Métropole Community ».

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 13 ans, ayant requis préalablement l'accord parental pour les mineurs résidant en France Métropolitaine, en Corse et disposant d'un accès Internet.

Article 3 : Accès au jeu

Ce jeu est accessible exclusivement par voie électronique via la fan page officielle de Lille Métropole «Lille Métropole Community » www.facebook.com/lillemetropolecommunity.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne pendant toute la durée du jeu (même nom, même ID Facebook). Le jeu se déroule du Lundi 23 Juin 2014 à 10h00 au Mardi 1er Juillet 2014 à 23h59 inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Article 4 : Modalités de participation- modalités de jeu

- Sur Facebook :

Pour participer au jeu, il suffit de se rendre sur la page fan facebook « Lille Métropole Community » à l'adresse suivante www.facebook.com/lillemetropolecommunity.

Les modalités du jeu : Dans le cadre du Tour de France se déroulant les 8 et 9 Juillet 2014 : les candidats devront répondre à une question, en rapport avec cet événement et posée sur la page fan facebook « Lille Métropole Community ». Ils devront répondre via l'application mise en place. Parmi les bonnes réponses reçues, un tirage au sort sera effectué à Lille Métropole- 1 rue du Ballon- Lille, le mercredi 2 Juillet à 13h.

Article 5 : Lots mis en jeu

Lots	Quantité	Valeur unitaire (en euros)
1 pass 2 personnes Open piste 12-13 sept 2014	1	15
Stages initiation piste Stab	5	20,00
Stages initiation BMX	5	20,00
Abonnement V'lille	5	41
Pack supporter cycliste constitué de :		7.45
<i>Casquette Lille's sports 2014</i>		3
<i>Musette Lille's sports 2014</i>	10	2
<i>Bidon LM aime le vélo</i>		1,50
<i>2 démontes pneus</i>		0.50
<i>Lumière LM</i>		0.30
<i>Bracelet TDF</i>		0.15

Article 6 : Détermination des gagnants

Les personnes répondant correctement à la question posée via l'application du Jeu TDF- Lille's sports 2014 sur la page facebook Lille Métropole Community, participeront au tirage au sort. Parmi les bonnes réponses, 26 personnes seront tirées au sort selon les modalités suivantes :

Lots	Partenaire	Nombre de gagnants
1 pass 2 personnes Open piste 12-13 sept 2014	Stab	1
Stages initiation piste Stab	Stab	5
Stages initiation BMX	Stab	5
Abonnement V'lille	Transpole	5
Pack supporter cycliste : <i>Casquette Lille's sports 2014</i> <i>Musette Lille's sports 2014</i> <i>Bidon LM aime le vélo</i> <i>2 démontes pneus</i> <i>Lumière LM</i> <i>Bracelet TDF</i>	Lille Métropole	10

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants recevront par envoi postal, leurs lots.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, ni à une mise en vente, pour quelque cause que ce soit.

Article 8 : Modalités diverses

Ce jeu- concours n'est pas géré ni parrainé par Facebook. Les informations que les participants communiqueront dans ce cadre sont fournies à Lille Métropole et non à Facebook. Par ailleurs, les informations fournies ne seront utilisées que pour cette opération « Jeu Lille's sports 2014-TDF »

Lille Métropole tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu et sur la liste des gagnants.

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent Lille Métropole à utiliser leur nom, prénom, adresse postale ou Internet dans toute manifestation liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Tout intéressé qui en fera la demande à Lille Métropole- Direction Communication 1 rue du ballon- CS 50749- 59034 Lille cedex- T 03 20 21 20 21 - se verra adresser à titre gratuit un exemplaire du présent règlement.

Lille Métropole se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger ou annuler le jeu sans préavis.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives les concernant. Ils peuvent exercer ce droit en s'adressant à Lille Métropole- Direction Communication- 1 rue du Ballon- Lille T03 20 21 20 21.

Tout participant peut s'opposer à ces usages, en écrivant à l'adresse précitée.

Article 9: Responsabilité

Lille Métropole ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Lille Métropole ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. Lille Métropole se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

Article 10 : Dépôt du présent règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP CALLENS- DANDRE- LISON, huissiers de Justice 2/4 rue Mimerel 59100 Roubaix.